

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Objet de la Délibération
n°2024-0122

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le six décembre, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU (arrivée à 20h27), Mme Servane GESRET, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET, Mme Julie POUPART

Secrétaire de séance : M. Denis KEURMEUR

Date de la convocation et d'affichage : 6 décembre 2024

Afférents au Conseil Municipal.	Nombre de Membres	
	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

- AFFAIRES SCOLAIRES :

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE DE L'ECOLE PUBLIQUE

L'école publique du site de Dolo a participé, du mardi 12 au jeudi 14 novembre 2024, à un projet de classe de découverte à Plogastel-Saint-Germain sur le thème du portrait en art plastique. Une exposition sera réalisée avec les œuvres des enfants et le conseil municipal sera invité. Le coût du voyage par élève est de 231.50 €.

Sont concernés 42 élèves de CP et CE1 (31 élèves domiciliés sur la commune, 11 élèves hors commune).

Considérant l'intérêt de ce projet pour les élèves, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, :

- d'appliquer la règle pour ce type de voyage scolaire : pour les classes découvertes, la commune participera à hauteur d'1/3 du coût du voyage par élève avec un plafond de subvention de 60 € par enfant.

- de verser une subvention de $60 \text{ €} \times 31 = 1\,860 \text{ €}$ correspondant à 1/3 du coût du voyage pour 31 élèves.

Le secrétaire de séance, M. Denis KEURMEUR

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

